

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 septembre 2004
Français
Original: anglais

**Vingt-troisième rapport du Secrétaire général
sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
(MINUSIL)****I. Introduction**

1. Par sa résolution 1537 (2004) du 30 mars 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une période de six mois se terminant le 30 septembre 2004. Par la même résolution, le Conseil a approuvé ma recommandation tendant à ce qu'une présence résiduelle de la MINUSIL demeure en Sierra Leone pour une période initiale de six mois à compter du 1^{er} janvier 2005 et m'a prié d'engager les préparatifs nécessaires afin d'assurer un passage sans heurt de la configuration actuelle de la MINUSIL à une présence résiduelle. Au paragraphe 7 de la même résolution, le Conseil m'a prié de produire, pour le 15 septembre 2004, un rapport de situation indiquant notamment l'état d'avancement des travaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, les progrès accomplis vers le règlement du conflit au Libéria, les nouvelles améliorations des capacités de la police et des forces armées sierra léonaises et les progrès de la coopération entre les missions des Nations Unies dans la sous-région, rapport qui devra être accompagné de recommandations sur les modifications qui pourraient éventuellement être apportées, grâce à ces progrès, à l'effectif, la composition et la durée de la présence résiduelle de la MINUSIL et aux critères retenus aux fins de la réduction de ses effectifs. Le présent rapport est soumis en réponse à ces demandes. On y trouvera également une description de l'état d'avancement des préparatifs du passage à une présence résiduelle de la MINUSIL, un point sur la réduction des effectifs de la Mission et un bilan de la situation sur le plan de la sécurité.

II. Sécurité

2. Le 29 juin 2004, un tragique accident a coûté la vie à 24 personnes, dont 14 membres du contingent pakistanais, un membre du contingent bangladaï et les trois membres de l'équipage, qui se trouvaient à bord d'un hélicoptère civil MI-8 loué par la MINUSIL qui s'est écrasé en Sierra Leone au cours d'un vol régulier entre Hastings et Yengema. La Mission a immédiatement dépêché des secours qui ont nécessité des ressources matérielles et humaines considérables mais ils n'ont malheureusement trouvé aucun survivant. Les corps des 24 passagers et membres de



l'équipage ont tous été retrouvés et, le 4 juillet, tous avaient été identifiés. Les dépouilles des victimes ont été rapatriées et l'enquête suit son cours. Je saisis cette occasion pour présenter de nouveau mes condoléances attristées aux familles et aux gouvernements de tous ceux qui ont péri au cours de ce tragique accident.

3. Au cours de la période à l'examen, la situation générale en Sierra Leone est demeurée dans l'ensemble stable sur le plan de la sécurité, ce qui a facilité la poursuite de la consolidation du processus de paix. Cette stabilité a également permis à la MINUSIL de poursuivre la réduction de ses effectifs et de transférer au Gouvernement sierra-léonais, le 4 août, la responsabilité de la sécurité dans la province orientale. Le Gouvernement sierra-léonais et la MINUSIL ont continué de tenir des réunions hebdomadaires dans le cadre du Groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale afin d'examiner la situation sur le plan de la sécurité. La Mission a également continué d'évaluer l'efficacité des comités de sécurité des districts et provinces créés par le gouvernement et dans le cadre desquels la police sierra-léonaise, les forces armées de la République de Sierra Leone et les autorités locales coopèrent au maintien de la sécurité. Les comités de sécurité des provinces se sont révélés plus efficaces que ceux des districts et le Gouvernement est censé prendre des mesures en vue d'améliorer les performances de ces entités importantes.

4. Depuis le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 6 juillet 2004 (S/2004/536), les rapports entre les forces armées de la République de Sierra Leone et la police sierra-léonaise se sont améliorés. Il est encourageant de noter que les dirigeants de ces deux institutions ont même pris des mesures en vue d'améliorer leur collaboration mutuelle. Dans un communiqué commun publié le 9 août, l'Inspecteur général de la police et le chef d'état-major des forces armées ont réaffirmé leur engagement à renforcer la coopération entre les deux forces.

5. Aucune menace notable d'atteinte à la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone n'est à signaler depuis l'ouverture des procès le 3 juin 2004. Il est à craindre toutefois que la poursuite de ces procès, ne s'accompagne d'un risque accru de menaces contre le personnel et les locaux du Tribunal de la part d'éléments hostiles à l'action de cette institution.

6. La situation au Libéria se stabilise progressivement à mesure que le processus de paix avance. La situation demeure néanmoins très instable dans les zones frontalières et des informations font état d'un trafic d'armes en provenance de la Sierra Leone, probablement dans le but de profiter du processus actuel de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Libéria. Depuis quelques semaines, en particulier, la police sierra-léonaise a mis en échec plusieurs tentatives d'introduction clandestine de munitions au Libéria. La situation le long de la frontière avec la Guinée demeure également préoccupante, dans la mesure où certaines informations font état du harcèlement de civils sierra-léonais par des éléments des forces armées guinéennes stationnés dans ce secteur. À cet égard, le fait que les ministres des affaires étrangères de Guinée et de Sierra Leone se soient réunis le 5 août à Conakry pour rechercher les moyens de résoudre le différend frontalier dans le secteur de Yenga constitue un événement dont il convient de se féliciter. Le 2 septembre, le Président Tejan Kabbah a rencontré son homologue guinéen, le Président Lansana Conté, à Conakry pour examiner la question de cette localité frontalière. Les deux chefs d'État sont convenus que Yenga appartenait à la Sierra Leone en vertu du Traité de 1912 entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le 6 septembre, au cours de la réunion tenue

en Guinée les Ministres de l'intérieur guinéen et sierra-léonais, sont convenus de créer des comités d'enquête et d'étude technique qui établiraient dans les semaines à venir des rapports sur la question de Yenga à l'intention des deux Gouvernements.

7. La situation générale, à l'échelle de tout le pays, demeure relativement stable mais le chômage des jeunes, la faible croissance du secteur privé, la flambée des prix des produits de première nécessité et le rythme très lent de l'amélioration du niveau de vie de la majorité de la population demeurent des sujets de grave préoccupation. Nonobstant ces difficultés, on ne constate aucune augmentation importante de la criminalité ou de l'instabilité dans les zones dont les contingents de la MINUSIL se sont retirés, étant entendu que la Mission demeure présente dans la plupart des grandes villes. Par ailleurs, les observateurs militaires de la MINUSIL sont encore déployés dans les zones que la Mission a évacuées. La Mission a aussi continué de déployer des réservistes dans les zones où le risque d'instabilité subsiste, par exemple, dans le secteur de Kamakwie (district de Bombali), où ont afflué un grand nombre de chercheurs de diamants venus des régions orientales à la suite de la découverte de nouveaux sites diamantifères. Des réservistes des Nations Unies sont également déployés de temps à autre dans des zones où la responsabilité première en matière de sécurité a été transférée aux forces gouvernementales.

III. Application du plan de réduction des effectifs

8. Le calendrier révisé de réduction des effectifs de la MINUSIL, décrit dans la section IV de mon vingt-deuxième rapport sur la Mission (S/2004/536), demeure valable. En outre, l'unité aérienne pakistanaise qui était basée à Hastings et le bataillon zambien précédemment déployé à Tongo ont été rapatriés. Le bataillon ghanéen à venir, qui sera déployé à Bo, a vu son rôle modifié, à savoir qu'une compagnie aéromobile sera désignée comme force de réserve immédiate et le plus gros du bataillon constituera la seconde force de réserve. Conformément aux prévisions, à la fin de décembre, l'effectif de la MINUSIL sera ramené à moins de 5 000 militaires, dont quelque 1 500 seraient retenus pendant une période pouvant aller jusqu'à deux mois pour fournir un appui logistique et permettre le passage sans heurt à une présence résiduelle de la Mission. À la fin de février 2005, l'effectif de la force devrait s'établir à 3 250 militaires (dont 66 officiers d'état-major), auxquels il faut ajouter 141 observateurs militaires des Nations Unies. La réduction des effectifs militaires s'accompagnera d'une réduction parallèle du personnel civil de la MINUSIL en 2004 et 2005.

9. Dans les quelques mois qui viennent, la MINUSIL devrait transférer au Gouvernement la responsabilité première en matière de sécurité dans la zone occidentale du pays, la seule dont la Mission demeure aujourd'hui encore intégralement responsable. Le Gouvernement sierra-léonais sera alors en première ligne pour ce qui est d'assurer la sécurité dans tout le pays, la MINUSIL n'ayant plus qu'une fonction d'appui à compter du début de 2005.

10. Avant le transfert au Gouvernement de la responsabilité en matière de sécurité dans les différentes régions de la Sierra Leone, de nombreux exercices d'entraînement conjoints ont été organisés par la MINUSIL et les forces gouvernementales, y compris des exercices conjoints de la police sierra-léonaise et des forces armées de la République de Sierra Leone consacrés aux opérations anti-émeutes et anti-insurrection. Ces exercices, qui se poursuivent, portent en priorité

sur les domaines où l'amélioration des performances des forces de sécurité sierra-léonaises demeure nécessaire. Dans l'intervalle, en collaboration avec le Bureau de la sécurité nationale, la MINUSIL est en train de préparer un calendrier d'exercices conjoints avec les forces de sécurité gouvernementales en vue de mettre en place et tester un système national d'intervention en cas d'urgence.

IV. Préparatifs du passage à une présence résiduelle de la Mission et critères appliqués à cette fin

11. Dans sa résolution 1537 (2004), le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire des recommandations sur les modifications qui pourraient éventuellement être apportées à l'effectif, la composition et la durée de la présence résiduelle de la MINUSIL et aux critères retenus aux fins de la réduction de ses effectifs. Dans mon rapport daté du 19 mars 2004 (S/2004/228), je signalais que la présence qui serait maintenue en Sierra Leone devrait poursuivre certaines tâches essentielles, notamment aider le Gouvernement sierra-léonais à assumer effectivement ses responsabilités en matière de sécurité. Je rappelais également qu'il était indispensable d'établir un bon équilibre entre la nécessité fondamentale de transférer au Gouvernement sierra-léonais la responsabilité principale en matière de sécurité nationale et la nécessité pour les Nations Unies de se désengager du pays de telle manière que les principaux critères en matière de sécurité destinés à contribuer à la stabilité et à la sécurité à long terme soient effectivement atteints.

12. Malgré les efforts considérables faits par le gouvernement et par l'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction (IMATT) dirigée par le Royaume-Uni, plusieurs facteurs continuent d'entraver l'efficacité opérationnelle aussi bien de la police sierra-léonaise que des forces armées de la République de Sierra Leone. Comme je le relevais dans mon précédent rapport, ces dernières continuent de souffrir de carences graves en matière de logistique, de transmissions, de locaux, de transport et autres difficultés. Si ces difficultés ne sont pas traitées comme il se doit, les entités chargées de la sécurité du pays ne seront pas en mesure d'assumer toutes leurs responsabilités dans ce domaine à l'avenir. En conséquence, l'acquisition par les forces armées de la République de Sierra Leone de la capacité d'assumer la responsabilité effective du maintien de la sécurité du pays face aux menaces extérieures restera un critère essentiel pour la définition des tâches de la présence résiduelle de la MINUSIL.

13. Avant que le processus de réduction des effectifs militaires de la MINUSIL n'arrive à son terme, ce qui, selon les prévisions actuelles, devrait se réaliser à la fin de 2005, il conviendrait que les forces armées de la République de Sierra Leone se soient défini une mission réaliste et réalisable qui soit comprise de leurs membres, tous grades confondus. Il est recommandé qu'à ce moment-là, les forces armées disposent – au minimum – d'une compagnie d'infanterie par brigade, qui serait pleinement opérationnelle et disposerait d'un ensemble complet de véhicules et de radios ainsi que des locaux nécessaires, et qu'elles soient aptes à se déployer dans les 48 heures dans les zones frontalières pour empêcher les incursions armées. De plus, ces forces devraient disposer d'un bataillon d'infanterie pleinement opérationnel pouvant déployer dans les 24 heures des brigades d'infanterie en tous points du territoire pour soutenir la police sierra-léonaise. L'armée devra également

se doter d'un système fiable de transmissions permettant d'assurer efficacement la coordination et le contrôle des troupes déployées dans tout le pays.

14. La Mission continuera d'aider le Gouvernement à atteindre ces objectifs assurément très ambitieux, dont trois éléments principaux méritent une attention particulière. En premier lieu, l'Opération Pebu, le programme de construction de casernes avec l'aide de la MINUSIL, doit avoir suffisamment progressé. La date d'achèvement de tous les projets Pebu a été reportée à 2009 mais les deux principaux sites dans la province orientale devraient être achevés en 2005, si les déficits de financement actuels sont comblés en temps voulu. Une deuxième difficulté a trait à l'acquisition de moyens de communication et de mobilité dont les forces armées ont le plus grand besoin, ce qui nécessitera aussi que les donateurs soient généreux. Par ailleurs, le premier cycle de formation appuyé par l'IMATT, dirigée par le Royaume-Uni, à l'intention des forces armées de la République de Sierra Leone, doit être mené à bien, comme prévu, en novembre 2005 au plus tard. Si ces objectifs sont atteints, les forces armées de la République de Sierra Leone disposeraient dans les zones frontalières orientales d'une capacité suffisante pour justifier un retrait progressif du soutien de la présence résiduelle de la MINUSIL.

15. S'agissant de la police sierra-léonaise, elle devrait avoir achevé, d'ici à la fin de 2005, tous les déploiements prévus dans les provinces, y compris le logement de son personnel et la réorganisation de son déploiement dans la zone occidentale; atteint son effectif prévu de 9 500 agents, en principe au milieu de 2005; et fait en sorte que ses unités sont convenablement équipées avant le retrait de la MINUSIL. Il s'agit là d'un autre critère important pour la présence résiduelle de la MINUSIL, qui nécessitera le maintien de quelque 80 membres de la police civile des Nations Unies sur les 130 qui sont actuellement déployés. Il est également prévu qu'à la fin de 2004, les comités de sécurité mis en place par le Gouvernement dans les provinces et les districts fonctionneront mieux.

16. L'achèvement des travaux du Tribunal spécial constitue également une autre fin d'étape importante pour la définition des tâches à confier à la présence résiduelle de la MINUSIL. À cet égard, la Mission, avec les forces gouvernementales, continuera d'apporter au Tribunal l'appui qu'il pourrait lui demander. Selon les prévisions actuelles, le Tribunal achèvera ses travaux au cours du second semestre de 2005.

17. Un autre critère important pour la réduction des effectifs a trait à l'achèvement du déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), spécialement dans les zones proches de la frontière avec la Sierra Leone. L'achèvement du déploiement de la MINUL dans le nord-ouest du Libéria constitue un progrès au regard de ce critère. À mesure que la MINUL consolidera sa présence dans ces zones, la diminution des risques en matière de sécurité qui en découlerait devrait autoriser un réexamen – dans le courant de 2005 – de l'appui à accorder aux forces armées de la République de Sierra Leone dans les zones frontalières de ce pays.

18. Ce réexamen devrait prendre en compte l'évaluation générale des critères susmentionnés qui, à mon avis, devrait être effectuée vers le milieu de 2005, en vue de déterminer quels ajustements il faudrait encore apporter aux composantes militaire, de police civile et civile de la Mission. Cet objectif dépendra dans une large mesure des progrès sur le plan de l'efficacité opérationnelle des forces de sécurité et, en particulier, des forces armées. Dans l'intervalle, s'il devait se poser un problème de sécurité que les forces armées de la République de Sierra Leone ne

seraient pas en mesure de régler, la présence résiduelle de la MINUSIL pourrait être appelée à fournir dans des délais très courts des renforts en hommes et en matériel, y compris des hélicoptères.

V. Progrès dans la normalisation de la situation en Sierra Leone

A. Renforcement de la capacité de la police sierra-léonaise

19. Avec l'appui de la MINUSIL et de l'équipe du Commonwealth, l'école de police Hastings dispense actuellement une formation de base à 397 nouvelles recrues. Au 1^{er} septembre 2004, 1 777 recrues avaient été formées et déployées, l'effectif de la police sierra-léonaise étant ainsi porté à 7 903 policiers. Malgré le recrutement de personnel supplémentaire, l'effectif total de la police n'a pas augmenté au cours de la période considérée car plus de 400 policiers, dont le Special Constabulary, ont pris leur retraite depuis juillet. On s'attend toutefois à ce qu'un effectif de 8 200 policiers puisse être atteint d'ici la fin décembre et l'effectif prévu de 9 500 policiers le soit d'ici à la mi-2005.

20. La Mission a aussi continué à organiser des activités de formation en cours d'emploi pour aider la police sierra-léonaise à se mettre à niveau. Quelque 900 policiers ont reçu une formation informatique de base, 75 ont été formés aux techniques de prise d'empreintes digitales, 100 l'ont été à la gestion des dossiers, 3 000 ont suivi une formation dans le domaine des droits de l'homme et 50 ont été familiarisés avec les activités de la police de proximité. En outre, 121 policiers ont suivi des cours pour devenir formateurs. D'ici à décembre 2004, 300 conseillers spéciaux devraient aussi avoir été formés. Enfin, plusieurs centaines de policiers ont appris à conduire divers types de véhicules.

21. Avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MINUSIL a achevé la construction de casernes pour les policiers de Koidu et de Koindu, dans la province orientale. Elle a aussi continué d'aider à construire des casernes à Motema, Jendema, Makeni, Kamakwie, Tongo, Daru, Segbwema et Kailahun, également avec un financement du PNUD. Ce projet devrait être mené à bien d'ici la fin de 2004. Les travaux d'agrandissement de l'école de police de Hastings, qui seront bientôt achevés, permettront de former jusqu'à 600 nouvelles recrues à la fois. Quant aux centres de formation de Bo et de Makeni, ils sont à présent tout à fait opérationnels, et le centre de formation régional de Kenema devrait être prêt à fonctionner en décembre.

B. Renforcement de la capacité des forces armées

22. Comme on l'a vu plus haut aux paragraphes 12 à 14, l'efficacité opérationnelle des forces armées de la République de Sierra Leone laisse encore à désirer. Le manque d'équipement s'est encore aggravé du fait de la détérioration du parc de véhicules, qui était déjà en piètre état, et de la pénurie de pièces détachées. Les véhicules disponibles répondent actuellement à 35 % des besoins environ et les véhicules en état ne suffiraient normalement qu'à deux compagnies d'infanterie. En outre, les forces sierra-léonaises qui patrouillent aux frontières n'ont pas tous les

moyens de transmission nécessaires. Les téléphones portables sont souvent le principal moyen de transmission au niveau opérationnel.

23. Bien des officiers supérieurs reconnaissent que c'est à la police sierra-léonaise qu'il incombe au premier chef d'assurer le maintien de l'ordre dans le pays. Toutefois, beaucoup sont ceux, dans les rangs des forces armées, qui voient encore la situation tout autrement et sont frustrés de ne pas se voir confier un rôle plus important dans la sécurité de l'État. Les forces armées de la République de Sierra Leone sont dans l'ensemble bien préparées et sont encadrées de très près par l'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction (IMATT), mais elles n'ont pas encore les ressources ou le soutien financier régulier qui leur permettraient d'être tout à fait efficaces sur le plan opérationnel. Le moral des troupes est donc loin d'être bon. De surcroît, le public continue de douter de leur loyauté vis-à-vis du Gouvernement.

24. Les forces armées et l'Équipe militaire internationale ont décidé de se concentrer sur les districts de Pujehun et de Kailahun, où des casernes sont en train d'être construites dans le cadre de l'opération Pebu (décrite plus haut au paragraphe 14). La MINUSIL leur apporte son aide en fonction des besoins. Le Royaume-Uni, qui a récemment dégagé un montant de 5,1 millions de livres sterling pour répondre aux besoins de l'armée dans le domaine des transmissions et de la logistique, envisage à présent d'accroître sa contribution financière à l'opération Pebu pour que celle-ci puisse être plus rapidement menée à bien. Ces apports généreux font une énorme différence et tous ceux qui en ont la possibilité sont vivement encouragés à verser des fonds, dont le besoin se fait cruellement sentir, pour aider à renforcer la capacité des forces armées, en particulier dans les domaines de l'infrastructure et des transmissions.

25. Comme le Gouvernement l'a annoncé en décembre 2003, l'effectif des forces armées de la République de Sierra Leone sera progressivement réduit de 1 000 hommes à partir du 1^{er} janvier 2005, l'objectif étant de le ramener à 10 500 d'ici à 2007. Des membres des forces armées ont manifesté publiquement contre ce projet. En collaboration avec l'Équipe militaire internationale, la MINUSIL continuera d'aider les forces armées de la République de Sierra Leone à renforcer leur capacité et de leur fournir une aide à la formation dans certains domaines.

C. Consolidation de l'autorité de l'État

26. Le Gouvernement a fait des progrès considérables sur le plan de la gouvernance, grâce à un processus continu de décentralisation des structures administratives de l'État. La création des conseils locaux dans tout le pays est un pas important vers le rétablissement du système d'administration locale. Toutefois, le manque de fonds et d'infrastructures empêche les conseils locaux de fonctionner efficacement, et notamment de fournir les services voulus à la population locale.

27. L'équipe de pays des Nations Unies a créé des équipes d'appui à la transition pour aider le Gouvernement sierra-léonais. En collaboration avec le Secrétariat à la décentralisation, qui relève du Ministère de l'administration locale et du développement des collectivités, ces équipes sont en train de reconfigurer les mécanismes de coordination des activités de développement au niveau des districts et de recenser les besoins de formation à satisfaire pour que les conseils locaux soient à même d'élaborer des plans de développement des districts pour 2005. Les

équipes d'appui à la transition couvrent actuellement les régions de Bo, Pujehun, Moyamba, Kabala, Port Loko, Magburaka et Bonthe, la MINUSIL mettant à leur disposition les locaux nécessaires.

D. Réinsertion des ex-combattants

28. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion ayant été mené à bien, ce ne sont plus uniquement les ex-combattants, mais les jeunes en général, qui sont ciblés. En collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires, la MINUSIL s'efforce de renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre de programmes spéciaux pour les jeunes. Parallèlement, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continue de soutenir le programme de proximité « armes contre développement ». Elle collabore aussi étroitement avec la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) au sujet des ex-combattants sierra-léonais qui seront démobilisés au Libéria et en Côte d'Ivoire, et travaille avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement pour que les programmes de réinsertion en Sierra Leone des combattants sierra-léonais actuellement au Libéria puissent être lancés dès que possible. Beaucoup s'inquiètent des problèmes de sécurité qui pourraient se poser si les ex-combattants sierra-léonais décidaient de rentrer chez eux sans passer par un programme de rapatriement organisé.

E. Rétablissement du contrôle de l'État sur les activités d'extraction de diamants

29. Le Gouvernement sierra-léonais a continué de reprendre le contrôle des activités d'extraction de diamants. Entre janvier et juillet 2004, la valeur des exportations officielles de diamants a atteint 81 millions de dollars, contre 42 millions pour la même période en 2003. Au cours de la période considérée, de nouveaux sites diamantifères ont été découverts dans les alentours de Kamakwie, ce qui a attiré quelque 15 000 chercheurs de diamants dans la région ces dernières semaines (voir plus haut le paragraphe 7). La découverte de nouveaux sites permet de créer des emplois dont le pays a bien besoin, mais l'afflux de chercheurs de diamants pose de nouvelles difficultés. Comme la région en question est proche de la frontière avec la Guinée et qu'un tel déplacement de personnes de l'est vers le nord du pays pose des problèmes de sécurité, le Gouvernement a déployé des inspecteurs des sites diamantifères, ainsi que des policiers supplémentaires, et a établi des bureaux d'inscription pour pouvoir vérifier l'identité des nouveaux arrivants et mieux contrôler l'entrée d'étrangers sur le territoire sierra-léonais. La MINUSIL a également déployé des militaires dans la zone pour aider la police sierra-léonaise à assurer la sécurité.

VI. Droits de l'homme, réconciliation nationale et justice

A. Surveillance et promotion des droits de l'homme

30. Grâce aux efforts de formation et de sensibilisation soutenus déployés par la MINUSIL en partenariat avec le Gouvernement et des organisations locales, la situation des droits de l'homme s'est petit à petit améliorée au cours de la période

considérée. Le fonctionnement de l'appareil judiciaire s'est progressivement amélioré du point de vue du respect des droits de l'homme par la police et les autorités pénitentiaires. Le 30 juillet, le Parlement sierra-léonais a adopté une loi portant création d'une Commission nationale des droits de l'homme, sur la base d'un projet de loi mis au point par la MINUSIL avec des groupes de la société civile. Le Gouvernement élabore un plan de travail pour la Commission. Une Commission des réformes juridiques a également été créée; elle est chargée de passer en revue les lois en vigueur et de faire des recommandations quant à celles qu'il faudrait abroger ou amender et aux textes nouveaux qu'il faudrait adopter.

31. Nonobstant ce qui précède, l'ensemble du système judiciaire doit être réformé d'urgence; en effet, les juges, magistrats et juges de paix sont trop peu nombreux, la législation et la jurisprudence ne sont pas codifiées, le respect des droits de l'homme laisse à désirer dans l'administration de la justice et les ressources sont insuffisantes, autant de facteurs qui, conjugués, se traduisent par d'énormes retards dans le jugement des affaires et de longues périodes de détention. La société civile est encore peu organisée et il importe de la soutenir pour que les capacités de promotion et de défense des droits de l'homme se développent dans le pays.

32. La Mission a continué d'appeler l'attention du Gouvernement sur le retard avec lequel les enquêtes criminelles sont effectuées et les dossiers sont mis en état et transmis aux tribunaux aux fins de poursuites. Le 21 juillet, leurs comparutions devant le tribunal ayant une nouvelle fois été reportée, 64 anciens membres du Revolutionary United Front (RUF) et 33 West Side Boys qui étaient en détention à la prison de Pademba depuis plus de trois ans ont déclenché une émeute. Le 21 août, sur les conseils de la communauté internationale et pour manifester sa volonté de respecter les normes internationalement acceptées dans le domaine de la justice, le Gouvernement a décidé de libérer 16 des West Side Boys.

B. Protection des enfants

33. En coopération avec l'UNICEF et des organisations non gouvernementales qui s'occupent de protection de l'enfance en Sierra Leone, la Mission poursuit ses échanges avec ses homologues au Libéria pour veiller à ce que, dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en cours dans ce pays, une attention particulière soit accordée au rapatriement et à la réinsertion des enfants sierra-léonais associés aux forces combattantes libériennes, ainsi que des enfants libériens ex-combattants qui se trouvent actuellement en Sierra Leone. Le Comité international de la Croix-Rouge a retrouvé la trace d'un premier groupe d'enfants sierra-léonais associés aux forces combattantes libériennes et a entamé des recherches qui devraient aboutir à la réunification des familles et à la réinsertion des enfants dans les collectivités dont ils proviennent.

34. À la demande du Gouvernement, la MINUSIL et l'UNICEF ont procédé à un examen du système de justice pour mineurs en Sierra Leone. Les recommandations qui en sont issues devraient aider le Gouvernement à renforcer le régime de protection des enfants, en particulier grâce à la publication par l'Inspecteur général de la police et le Chief Justice de directives claires à l'intention de leurs organisations respectives. Ces directives s'appliqueront provisoirement jusqu'à ce qu'une réforme législative en profondeur soit menée à bien. La MINUSIL continue à soutenir le Comité national directeur de la formation aux droits et à la protection

des enfants, qui dispense une formation aux membres des forces armées de la République de Sierra Leone et de la police sierra-léonaise, en particulier pour l'élaboration de supports didactiques destinés aux policiers. La MINUSIL et l'UNICEF continuent aussi d'aider la Commission nationale pour les enfants touchés par la guerre à élaborer un programme efficace pour ses centres de traitement des enfants traumatisés.

35. Par ailleurs, la MINUSIL, l'UNICEF et le Gouvernement coopèrent avec des organisations non gouvernementales de protection de l'enfance pour tenter de régler le problème de plus en plus grave des enfants des rues, en utilisant les mécanismes existants de recherche et de réunification des familles. La MINUSIL et l'UNICEF donnent aussi des conseils techniques au Gouvernement pour l'élaboration du prochain rapport de la Sierra Leone sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs, et l'UNICEF contribue à l'élaboration d'un projet de loi sur les droits de l'enfant. À l'initiative de la MINUSIL et de l'UNICEF, une version du rapport de la Commission vérité et réconciliation accessible aux enfants a été établie et sera prochainement publiée, en même temps que le rapport officiel. En coopération avec le Tribunal spécial, la MINUSIL continue de plaider pour que les enfants appelés à témoigner soient protégés pendant et après les procès.

C. Situation des femmes

36. En collaboration avec ses partenaires, la Mission appelle l'attention sur les droits des femmes sierra-léonaises, grâce à des programmes de formation et de sensibilisation. La nouvelle Commission des réformes juridiques travaille avec le Ministère des affaires sociales, de la condition féminine et de l'enfance pour veiller à ce que les lois discriminatoires pour les femmes soient modifiées et mises en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La participation des femmes à la gestion des affaires du pays augmente petit à petit. Parallèlement, des cellules d'aide à la famille ont été créées dans tous les commissariats de district, ce qui permet d'offrir une protection et un soutien accrus aux victimes de violences sexuelles ou fondées sur le sexe et donne à davantage de femmes victimes de violences sexuelles la possibilité de porter plainte. Le fonctionnement de l'appareil judiciaire s'améliore aussi sur ce plan, comme l'indique l'augmentation du nombre de condamnations et l'imposition de peines de prison pour violences fondées sur le sexe et autres infractions liées.

D. Commission vérité et réconciliation

37. La Commission vérité et réconciliation s'est acquittée de sa mission. Elle a réuni plus de 8 000 déclarations et constitué des dossiers sur les problèmes, événements et violations des droits de l'homme survenus pendant 10 ans de guerre civile en Sierra Leone. Son rapport final devrait paraître en septembre.

E. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

38. Après avoir entamé le procès de trois membres des anciennes Forces de défense civile le 3 juillet 2004, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a poursuivi celui des trois membres du RUF qui avait débuté le 5 juillet. La deuxième partie du procès des membres des Forces de défense civile devrait commencer le 8 septembre et le procès des membres de l'ancien Conseil révolutionnaire des forces armées à une date ultérieure. Le Gouvernement a autorisé le Tribunal à utiliser les locaux de l'ancien Hôtel Brookfields comme structure supplémentaire d'hébergement des témoins.

39. En juillet 2004, le Tribunal pénal a entamé sa troisième année d'activités. Le problème de l'incertitude financière dans laquelle il a fonctionné pendant deux ans en raison de l'insuffisance des contributions volontaires a été provisoirement réglé par l'ONU grâce à l'approbation d'un montant de 16,7 millions de dollars pour la période de juillet à décembre. À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale sera saisie de mon rapport sur l'utilisation de ces crédits et j'essaierai d'obtenir qu'elle approuve une nouvelle subvention pour 2005. Le budget du troisième exercice budgétaire du Tribunal spécial est d'environ 29 millions de dollars.

40. Le Tribunal a continué de mener des activités d'information pour faire connaître son mandat et ses activités au public, ainsi qu'aux représentants des institutions de l'État et des forces de l'ordre. En complément de la campagne de sensibilisation qui se poursuit en Sierra Leone, le Greffier s'est rendu au Libéria du 13 au 15 juillet pour tenir à l'intention de la société civile, du Gouvernement national de transition, de l'Assemblée législative nationale de transition et de la MINUL des séances d'information sur les travaux du Tribunal, le rôle qu'il joue en Sierra Leone et les incidences de ses activités pour le Libéria.

41. Le Tribunal pénal élabore un plan d'achèvement de ses travaux. À cette fin, le Greffier tiendra des consultations avec le Comité de gestion et l'Organisation des Nations Unies en septembre 2004.

VII. Questions humanitaires et processus de relèvement national

42. Le rapatriement par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de réfugiés sierra-léonais, essentiellement de la Guinée et du Libéria, s'est achevé le 21 juillet 2004. Depuis le lancement de l'opération de rapatriement, le HCR a rapatrié 179 000 réfugiés, dont 25 913 ressortissants sierra-léonais en 2004. Quatre-vingt-douze mille autres réfugiés sont rentrés tout seuls, et près de 15 000 Sierra-Léonais ont décidé de rester dans d'autres pays et de s'intégrer dans leurs communautés d'accueil. Le rapatriement de réfugiés libériens de la Sierra Leone doit commencer le 1^{er} octobre 2004 et devrait se poursuivre jusqu'en 2006. La Sierra Leone continue d'abriter quelque 66 000 réfugiés libériens, dont 55 000 sont installés dans huit camps dans le sud et l'est du pays, le reste vivant dans des centres urbains et dans les régions frontalières des districts de Kailahun et Pujehun. Les équipes de soutien à la transition des Nations Unies aident le Gouvernement à apporter une assistance aux groupes vulnérables en assurant la réinsertion durable des populations rapatriées. Ces équipes de soutien définissent aussi les besoins et les

priorités pour veiller à ce que les activités de secours aillent dans le sens des initiatives de développement à long terme.

43. Entre-temps, des progrès continuent d'être réalisés dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les programmes visant à accroître le nombre d'enseignants qualifiés se poursuivent. Au début de l'année scolaire 2003/04, environ 50 % des professeurs d'école avaient besoin d'un complément de formation. Durant cette même année, 1 110 000 élèves étaient inscrits dans le primaire, soit 15 % de plus que l'année précédente, ce qui mettait en relief la nécessité de renforcer la capacité d'accueil pour absorber ce nombre croissant d'enfants scolarisés. Les services de santé ont connu une amélioration progressive, presque tous les districts disposant désormais d'un hôpital central opérationnel. Cependant, le secteur de la santé continue de se heurter à des déficits de capacités, dont le manque de personnel qualifié, de ressources, de médicaments et de matériel médical. L'ouverture d'écoles de soins infirmiers dans le nord et dans l'est du pays devrait permettre de disposer de davantage de personnel qualifié dans ces régions.

44. Les programmes visant à prévenir et à réduire le VIH/sida, dont le taux de prévalence est de 3,4 % en Sierra Leone, se développent peu à peu. Toutefois, les moyens de diagnostic et les services de conseils offerts aux personnes contaminées demeurent limités faute de ressources. Il reste aussi beaucoup à faire pour faire mieux connaître la pandémie parmi les groupes vulnérables et le personnel médical.

45. Il est absolument crucial de maintenir des mécanismes de surveillance et d'alerte rapide dans le domaine humanitaire, compte tenu en particulier du retrait progressif de la Mission. Bien que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires réduise ses activités en Sierra Leone, il conservera une cellule humanitaire au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint/coordonnateur résident. Un spécialiste des affaires humanitaires (hors classe) fournira des conseils sur les questions humanitaires au coordonnateur résident et aidera l'équipe de pays des Nations Unies à mettre au point des dispositifs d'intervention humanitaire.

46. L'état de l'économie nationale, l'inflation et les taux de change actuels devront faire l'objet d'une attention particulière en 2004-2005. Avec la poursuite de la hausse des cours du pétrole dans le courant du premier semestre de 2004 et, par la suite, la hausse des cours du riz et d'autres produits de base, le taux de change de la monnaie nationale a été soumis à de fortes pressions. Pour la période allant de janvier à juin, le taux d'inflation a été en moyenne de 14,6 %. On a également assisté à une montée en flèche des taux d'intérêt qui, de 7 % en moyenne en 2003, sont passés à 10 %. Pour garantir la stabilité des prix, le Gouvernement devra faire encore moins appel aux banques nationales pour financer les déficits publics grâce à une réduction des dépenses ordinaires.

47. Le maintien d'un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) en valeur réelle en Sierra Leone devrait devenir plus difficile, la communauté des donateurs étant en train de réduire l'assistance fournie pour répondre aux besoins apparus à la suite du conflit. Les nouveaux investissements nationaux, nécessaires pour assurer la croissance, pourraient diminuer, si les secours d'urgence fournis après le conflit ne s'accompagnent pas d'une assistance à long terme suffisante et d'activités de développement. Pour maintenir une forte croissance, il faudra poursuivre les réformes. À cet égard, pour mettre en place des politiques macroéconomiques saines, il convient avant tout de définir des stratégies gouvernementales qui soient de nature à réduire la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie pour la

réduction de la pauvreté qui définit les priorités nationales à cet égard, de créer un climat plus propice aux investissements, de mettre en œuvre le programme de transfert d'actifs, d'entreprendre une réforme du secteur commercial, de renforcer les droits de propriété et de combattre très activement la corruption.

48. Dans le secteur agricole, la production nationale de riz, qui est remontée à 82 % de son niveau antérieur au conflit, ne permet toutefois de répondre qu'à 50 % de la demande intérieure actuelle. Malgré l'expansion de la production agricole, la Sierra Leone continue d'être fortement tributaire des importations pour satisfaire la plupart de ses besoins en aliments de base. En raison de la cherté des produits alimentaires, d'un fort chômage et de la faiblesse des revenus, la population, en particulier les femmes et les enfants, ont davantage de mal à se nourrir. Le mauvais état du réseau routier, la faible productivité de l'agriculture traditionnelle et l'inadéquation des subventions de l'État freinent l'essor de l'agriculture et du commerce, dont le pays a grand besoin. Il existe toujours un grand nombre de chefferies vulnérables, dont la plupart sont situées dans les provinces septentrionale et orientale.

49. Le projet de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté devrait être prêt à la fin du mois de septembre 2004 pour être soumis à l'approbation du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, et l'établissement du budget des principales interventions visant à combattre la pauvreté devrait être achevé à temps pour la réunion que le Groupe consultatif doit tenir à Paris en novembre 2004. On prévoit aussi qu'une fois achevée l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sera révisé afin qu'il soit conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté et qu'il contribue à leur promotion.

VIII. Aspects régionaux

50. Les dirigeants des pays membres de l'Union du fleuve Mano, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, ont continué de se rencontrer et de tenir des consultations pendant la période considérée. Ces activités ont contribué à améliorer les relations bilatérales entre ces trois pays, ainsi que les perspectives de revitalisation des structures de l'Union. Les consultations bilatérales, menées en application des décisions adoptées lors du Sommet tenu par l'Union du fleuve Mano à Conakry en mai 2004, continuent d'être axées sur les questions transfrontières et le désarmement des combattants à l'échelon sous-régional.

Coopération avec d'autres opérations de maintien de la paix

51. Pendant la période considérée, la MINUSIL, la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont poursuivi leurs efforts pour mettre en place des mécanismes de coopération transfrontières et intermissions. Les trois missions ont pris part à la deuxième réunion régionale sur l'harmonisation des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Afrique de l'Ouest, tenue à Dakar les 5 et 6 août 2004, sous les auspices du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Outre les échanges d'informations et de données d'expérience sur les pratiques actuelles en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la sous-région, et en particulier celles qui

influent sur la sécurité, les débats ont été consacrés à la formulation de principes et directives de base en vue de l'adoption d'une approche harmonisée à l'échelon régional du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion en Afrique de l'Ouest. Les autres principaux problèmes évoqués ont été notamment les suivants : la prise en main par les pays eux-mêmes des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et l'opportunité d'une assistance technique importante au sein des commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; la nécessité d'inclure lesdits programmes dans un cadre acceptable pour toutes les parties aux accords de paix; la participation de femmes aux négociations et accords de paix; et l'expansion des programmes « remise des armes contre une aide au développement » du PNUD aux pays qui étaient parties au conflit et aux États voisins. La question de la prolifération des armes a également été examinée en vue de formuler des recommandations concrètes sur les moyens les plus efficaces de réduire au maximum les répercussions négatives de ce problème à l'échelon régional. En attendant, les missions poursuivent une coopération concrète, en particulier dans les domaines tels que les échanges d'informations, la liaison transfrontière, le transfert d'actifs excédentaires et l'échange de personnel d'appui.

IX. Appui aux opérations de la Mission

52. Sur le plan administratif, on a mis l'accent sur l'appui aux opérations de la MINUSIL, tout en assurant simultanément la gestion des activités de liquidation et la mise en place des modalités requises pour assurer un passage sans heurt à une présence résiduelle de la MINUSIL. Pour des raisons de sécurité et étant donné les difficultés à trouver à Freetown des locaux appropriés où pourraient être regroupées toutes les diverses composantes de la MINUSIL, il serait préférable que la Mission continue d'avoir son quartier général à l'hôtel Mammy Yoko. Par ailleurs, le déploiement simultané des membres civils, militaires et de la police civile de la MINUSIL dans tout le pays en tant qu'entités administratives intégrées a été mené à bien dans l'intérêt mutuel de toutes les composantes.

53. La mise en œuvre du plan de retrait progressif de la MINUSIL a créé un surcroît de travail considérable pour la composante administrative de la Mission, car il a fallu simultanément assurer le rapatriement, la relève et la réaffectation des contingents, ainsi que l'expansion des camps de transit pour les opérations de rapatriement. Ces activités ont été entreprises pendant la saison des pluies lorsque de nombreuses routes sont impraticables, et le personnel a dû pour l'essentiel être aéroporté par la MINUSIL. En outre, pendant la période considérée, la Mission a acheminé en camion jusqu'au port maritime plus de 250 conteneurs renfermant du matériel appartenant aux contingents.

54. Par ailleurs, la Mission a cédé plusieurs de ses sites de cantonnement au Gouvernement sierra-léonais. En outre, elle restitue actuellement aux autorités compétentes des locaux appartenant au Gouvernement, de même que des écoles, des hôpitaux, des centres communautaires et des édifices religieux mis à sa disposition, après avoir remis en état et rénové la plupart de ces locaux chaque fois qu'elle a pu le faire.

55. La Mission s'est particulièrement attachée à protéger l'environnement dans les zones dont elle se retire. Elle veille à ce que tout le matériel appartenant à l'ONU et aux contingents soit enlevé sans endommager l'environnement et à ce que les

autorités locales délivrent les quitus requis à cet égard. Par ailleurs, la MINUSIL s'efforce, en coordination étroite avec le Siège, de déterminer les meilleurs moyens de faire enlever les 23 véhicules blindés de transport de troupes qui avaient été détruits après avoir été saisis par le Revolutionary United Front (RUF) pendant la crise de mai 2000.

X. Aspects financiers

56. Par sa résolution 58/308 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit d'un montant brut de 207,3 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission. Conformément à la résolution 1537 (2004) du Conseil de sécurité, un budget révisé indiquant les prévisions de dépenses ajustées pour la même période a été établi et présenté à l'Assemblée pour qu'elle l'examine pendant la partie principale de sa cinquante-neuvième session.

57. Au 31 juillet 2004, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSIL s'élevait à 140 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date se chiffrait à 2 478 700 000 dollars.

XI. Observations et recommandations

58. L'amélioration progressive de la situation générale et un climat politique stable en Sierra Leone ont continué de faciliter la consolidation de la paix dans le pays. Avec l'appui de la MINUSIL et des partenaires de développement, le Gouvernement sierra-léonais a accompli des progrès remarquables dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs fixés pour le retrait de la MINUSIL. En particulier, les recettes provenant de l'exportation de diamants ont augmenté sensiblement, à mesure que le Gouvernement est devenu mieux à même de surveiller et contrôler les activités d'extraction dans le pays. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion a été mené à bien et l'État consolide son autorité même si ce processus n'est pas sans difficultés. La conjoncture générale a également permis une lente expansion des activités économiques et commerciales dans l'ensemble du pays.

59. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour assurer une stabilité et un relèvement à long terme, en particulier en ce qui concerne le secteur de la sécurité. L'absence de soutien logistique suffisant et le manque de moyens d'hébergement sur le terrain continuent d'empêcher le déploiement tout à fait indispensable de la police sierra-léonaise dans tout le pays et, pour leur part, les forces armées de la République de Sierra Leone demeurent toujours l'un des points faibles. En particulier, la grave pénurie de moyens logistiques et d'infrastructures a continué d'entraver les opérations de l'armée. À cet égard, j'ai envoyé, le 25 août, des lettres aux donateurs potentiels appelant leur attention sur la nécessité d'apporter d'urgence une assistance aux forces armées de la République de Sierra Leone, avec une pièce jointe contenant une liste du matériel dont elles avaient besoin. On espère que les donateurs potentiels envisageront sérieusement de contribuer généreusement au renforcement de la capacité des forces armées de la République de Sierra Leone.

60. Si des progrès considérables ont été accomplis dans la voie du relèvement économique et social à l'échelon national, en vue de promouvoir le processus de

consolidation de la paix et de faciliter un passage sans heurt du relèvement au développement durable, il faut continuer d'apporter une assistance aux zones particulièrement vulnérables afin que toutes les régions de la Sierra Leone puissent tirer profit de la transition.

61. Il est encourageant de constater que le Gouvernement sierra-léonais a poursuivi ses efforts concertés en vue de promouvoir une gouvernance démocratique, dont une manifestation importante a été la création récente de conseils locaux. Toutefois, le Gouvernement devra surmonter un certain nombre de difficultés considérables pour parvenir à décentraliser son administration. La pénurie de personnel dûment formé, de moyens logistiques et d'infrastructures portera probablement atteinte à la capacité des conseils locaux de s'acquitter de leurs responsabilités administratives et de fournir des services. L'assistance de la communauté internationale dans ce domaine critique conserve une importance cruciale.

62. De même, le Gouvernement continue de se heurter à des obstacles dans son action visant à rétablir l'état de droit et à promouvoir les droits de l'homme. Des réformes pénales et judiciaires doivent être entreprises si l'on veut que l'appareil judiciaire contribue aux efforts en cours pour régler les aspects résiduels du conflit. Une situation économique défavorable, aggravée par un fort taux de chômage chez les jeunes, est un problème auquel il faut remédier d'urgence pour préserver la stabilité relative de la situation politique et sécuritaire dans le pays.

63. Malgré les nombreux problèmes qui subsistent et qui sont évoqués plus haut, les efforts actuellement déployés pour stabiliser le Libéria ont des retombées positives sur la situation dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano. Les initiatives récemment prises par le Président du Gouvernement national transitoire du Libéria, M. Gyude Bryant, pour améliorer les relations bilatérales avec les pays voisins sont tout à fait louables. Les contacts de haut niveau qui ont eu lieu récemment entre la Guinée et la Sierra Leone en vue de trouver une solution au différend territorial portant sur la ville frontalière de Yenga sont également prometteurs. Les dirigeants de la sous-région sont encouragés à continuer de tirer parti de ces faits positifs et de prendre des mesures pour promouvoir le dialogue entre les États membres de l'Union du fleuve Mano afin de redonner vie à cette organisation et de faire en sorte qu'elle devienne un instrument important de promotion de la sécurité et de la stabilité sous-régionales.

64. En attendant, et pour poursuivre le retrait progressif de la MINUSIL et assurer une transition harmonieuse de la configuration actuelle de la MINUSIL à une présence résiduelle en Sierra Leone, je recommande que le mandat de la Mission soit reconduit pour une période de neuf mois, jusqu'au 30 juin 2005. Une telle présence résiduelle facilitera sans conteste la poursuite de la stabilisation du pays et de la sous-région.

65. En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux pays qui fournissent des contingents et des forces de police, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aux pays donateurs et aux organismes d'aide humanitaire et de développement pour leur soutien indéfectible à l'action menée pour consolider la paix en Sierra Leone. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial, M. Daudi Ngelautwa Mwakawago, ainsi qu'à tout le personnel civil et militaire de la MINUSIL pour leur importante contribution aux efforts visant à rétablir une paix durable en Sierra Leone.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 7 septembre 2004

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	<i>Total</i>
Allemagne			14			14
Bangladesh	15	17	456	2		490
Bolivie	6					6
Canada	5			6		11
Chine	5					5
Croatie	10					10
Danemark	2					2
Égypte	10					10
Fédération de Russie	15	4	110	1		130
Gambie	15			4		19
Ghana	7	9	620	10		646
Guinée	12	1				13
Inde				8		8
Indonésie	10					10
Jordanie	10	4	121	4		139
Kenya	11	10	1 006	8		1 035
Kirghizistan	2					2
Malaisie	10			4		14
Malawi				4		4
Mali	8					8
Maurice				2		2
Namibie				2		2
Népal	10	4		4		18
Nigéria	9	13	1 550	8	55	1 635
Norvège				2		2
Nouvelle-Zélande	2					2
Pakistan	15	16	3 780	2	41	3 854
République tchèque	4					4
République-Unie de Tanzanie	11					11
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15	6		10		31
Sénégal				6		6
Slovaquie	2					2
Sri Lanka				6		6
Suède	3			4		7

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Thaïlande	5					5
Turquie				7		7
Ukraine	5	4	631			640
Uruguay	11					11
Zambie	10	4		10		24
Zimbabwe				6		6
Total	255	92	8 288	120	96	8 851